

certifie que l'organisme

## Aurore JUILLARD Conseil

N° SIREN:79027622400025  
N° déclaration d'activité :93131498313  
18 rue Briffaut 13005 Marseille France

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par:

- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail,
- Guide de lecture du Référentiel national qualité" publié sur le site du Ministère du Travail,
- Questions-Réponses publié sur le site du Ministère du Travail,
- Règlement d'usage de la marque française de garantie n°4704889 « Qualiopi » et sa charte d'usage publiés sur le site du Ministère du Travail ,
- Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation

Pour la ou les catégorie(s) d'action suivante(s) définies par le Code du Travail :

- L. 6313-1 – 1° : Actions de formation
- L. 6313-1 – 2° : Bilans de compétences

Délivré le :**06 juillet 2024**  
Valable jusqu'au :**05 juillet 2027**

(sous réserve de maintien de la conformité aux exigences applicables)

**Thomas Hennion** Directeur Opérationnel

La présence sur la liste publique des Organismes de Formation certifiés publiée par les autorités gouvernementales atteste de la validité du présent certificat. Cette dernière peut également être vérifiée directement auprès de SOCOTEC sur [qualiopi@socotec.com](mailto:qualiopi@socotec.com)

